

# Communiqué de presse

Le 26 janvier 2026

Agir  
pour le  
logement

## ***La FNAIM réaffirme son engagement total contre toute forme de discrimination dans l'accès au logement***

***La FNAIM, première organisation représentant les professionnels de l'immobilier, a pris connaissance avec la plus grande attention des résultats rendus publics par l'association SOS Racisme, issus d'un testing mené auprès de près de 200 agences immobilières au sein de plusieurs réseaux. La FNAIM réaffirme sa détermination totale à combattre toute forme de discrimination et à faire de l'immobilier un secteur irréprochable en matière d'égalité d'accès au logement.***

La FNAIM déplore profondément que, dans certains cas, l'accès au logement ne soit pas garanti de façon égale à tous les citoyens, en violation des principes légaux et éthiques qui fondent notre profession.

« Ces résultats ne correspondent pas aux valeurs que nous prônons », déclare **Loïc Cantin, Président de la FNAIM**. « Ils montrent qu'il reste encore un long chemin à parcourir pour éradiquer toute forme de discrimination dans l'accès au logement. C'est inadmissible, et toute pratique discriminatoire doit être fermement combattue. »

La Fédération condamne avec la plus grande fermeté toute discrimination fondée sur l'origine, réelle ou supposée, et rappelle que la discrimination à l'accès au logement est strictement interdite par la loi, assortie de sanctions pénales.

Depuis de nombreuses années, la FNAIM sensibilise ses adhérents et leurs collaborateurs, met à leur disposition des outils pédagogiques et déploie des actions de formation pour savoir détecter et réagir face à des demandes discriminatoires. La sensibilisation à la non-discrimination est également au cœur des formations dispensées par l'École Supérieure de l'Immobilier (ESI). La FNAIM s'est aussi engagée dans un partenariat avec SOS Racisme, signé en décembre 2022, afin de renforcer la prévention et la lutte contre les discriminations dans l'accès au logement.



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

[galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - 01 41 05 02 02

*« Nous avons commencé à former les titulaires de cartes professionnelles, avant même l'obligation légale, et ces formations commencent à porter leurs fruits, même si elles restent manifestement insuffisantes. » rappelle Loïc Cantin.*

La FNAIM milite depuis 2014 pour la publication du décret de formation minimale obligatoire – en présentiel – pour l'ensemble des collaborateurs des agences immobilières, incluant des modules dédiés à la lutte contre les discriminations. Cette mesure n'a jamais été aussi urgente, alors que le Conseil d'État, saisi par la FNAIM, a enjoint au Premier ministre de le publier au plus vite.

Parallèlement, la FNAIM réitère sa demande de mise en place d'une commission de contrôle et de sanction pour la profession intégrée au Conseil national de la transaction et de la gestion immobilière (CNTGI), afin d'assurer un encadrement et une responsabilité effectifs des acteurs du marché.

*« On ne gagnera pas ce combat sans règles communes, sans formation obligatoire et sans capacité réelle de sanction. L'État doit maintenant prendre ses responsabilités », conclut Loïc Cantin.*

#### **A propos de la FNAIM**

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier reconnue représentative dans la branche de l'immobilier avec plus de 43 000 salariés. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. À travers son École Supérieure de l'Immobilier, elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

[galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - 01 41 05 02 02